

la nouvelle lettre

Directeur de la publication : Jacques GARELLO

Commission Paritaire : 0118 K 87909 - ISSN : 1951-4727
Dépot légal : à parution

N°1245 du 1er septembre 2015 | www.libres.org

Hebdomadaire 1,50€

1981-2015 | 35ème année de parution



SOMMAIRE DU N°1245

EDITORIAL : Entrée en classe pp.1-2

CONJONCTURE : Quand la Chine se libérera p. 3

ACTUALITES : Les tarifs ne sont pas des prix p. 4 - Le défi de l'immigration peut-il être relevé ? p. 5 - Faut-il mieux payer les enseignants ? p. 5

ACTUALITES LIBERALE : Libérer le marché du travail p. 7

LU POUR VOUS : p. 8

Entrée en classe

Je suis très heureux de vous retrouver après ces se-maines d'été et, je l'espère, de vous retrouver en pleine forme, avec une détermination et une énergie renouvelées. Vous en aurez bien besoin, car l'automne qui s'annonce va solliciter votre patience, mais aussi votre engagement. L'été nous a coupés de la réalité, la voici à nouveau.

Sans doute la rentrée scolaire retient-elle, comme à l'habitude, l'attention avec son cortège de conflits, d'improvisations, de mécontentements – un peu plus grâce à Mme Vallaud Belkacem. La rentrée économique n'est pas réjouissante, en dépit d'une propagande éhontée pour nous persuader que tout

s'arrange. Mais la rentrée politique est également très chargée. Après leurs brillantes universités d'été, les cancrs rentrent en classe, il va falloir revenir à leurs erreurs, leurs présomptions et leurs discours. Et le programme est chargé !

Un programme mondial avec, entre autres, les problèmes du terrorisme, de l'islamisme, de l'immigration, de la stagnation. Mais aussi un beau programme national, avec au moins quatre pôles majeurs : le vote du budget 2016, l'éclatement de la majorité, les élections régionales, la COP 21. Je vous laisse allonger la liste !

Le budget 2016 ne marquera pas la fin de la crise de nos finances publiques. >>

Abonnements et commandes

Pour vous abonner ou vous réabonner à la Nouvelle Lettre et passer vos commandes d'ouvrages, cliquer sur le bouton de paiement en ligne ou imprimer le bulletin d'abonnement et retourner-le-nous par courrier avec votre règlement.

Abonnement et paiement en ligne

Bulletin d'abonnement

aleps

ASSOCIATION POUR LA LIBERTE ECONOMIQUE ET LE PROGRES SOCIAL

ALEPS, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4

www.libres.org

Diffusion pour aleps par gmsolutionsweb

Comme toujours, on va lui donner une apparence présentable : une hypothèse de croissance entre 1,5 et 2 %, un oubli de certaines dépenses (la charge de la dette publique peut augmenter, la réorganisation territoriale peut coûter, le financement de la protection sociale peut amener l'Etat à aider la Sécurité Sociale, etc.), une vaine promesse de réduction du nombre de fonctionnaires, un autre mensonge sur les baisses d'impôts. Trop d'impôts parce que trop de dépenses publiques, trop de dépenses publiques parce que trop d'Etat. On n'échappera pas à cet enchaînement fatal tant que l'on ne cantonnera pas l'Etat dans un domaine « régalien » strictement défini.

Ces jours-ci, la préparation et la présentation du budget seront compliquées par l'éclatement de la majorité parlementaire. On retrouve quelques années plus tard la même question : les socialistes et les communistes peuvent-ils cohabiter longtemps ? Par communistes j'entends non seulement les membres et les élus de l'étique Parti (l'un des rares au monde à se référer à Lénine et Staline), mais aussi et surtout cette gauche extrême qui espère reconstituer une internationale européenne et refuse l'embourgeoisement de ceux qui osent parler de « socialisme libéral ». Les Verts ont sombré dans l'action directe, ils ne rêvent que révolution prolétarienne, de sorte que Vincent Placé et François de Rugy, naguère leaders incontestés, démissionnent du parti. Mélenchon et Varoufakis sont main dans la main et travaillent à une coalition européenne. Progressivement Hollande et surtout Valls passent pour des traîtres complices de la droite. Si cet éclatement de la gauche est une bonne chose dans une pure perspective électorale, elle est un danger parce que de vieilles idées que l'on croyait oubliées depuis 1991 reviennent en force. Le Front de Gauche et ses alliés grecs nous ramènent à la belle époque de la planification, de l'anti-capitalisme, de l'anti-américanisme et maintenant de l'anti-germanisme. Cette nostalgie atteint le Front National lui-même, c'est la vraie cause de l'élimination du grand-père (qui paie aussi le prix de son incontinence verbale). Ce « gauchissement » m'inquiète aussi parce qu'il indique que, dans cette période de crise, nombre de Français ne voient d'alternative que du côté de la gauche et des dinosaures alors qu'ils n'ont aucun attrait pour l'innovation et l'alternative libérale.

« Socialistes et communistes peuvent-ils cohabiter ? »

Communiste Français explicitement à la tra-aussi et surtout cette tuer une internationale

De ce point de vue, les élections régionales constitueront un test significatif. Les divisions de la gauche, l'inflexion du Front National, les luttes intestines à droite et au centre, peuvent réserver des surprises. Nous aurons l'occasion d'en reparler. En revanche, il n'y aura aucune surprise à constater les dégâts et les aberrations du redécoupage ahurissant des régions. De belles empoignades nous attendent. Mais comment organiser une décentralisation dans un pays jacobin ?

Cependant, je crois (et je déplore) que toutes ces incohérences, qui concernent les finances publiques, la renaissance du communisme, les élections régionales, seront noyées dans le beau tintamarre de la COP 21. Voilà l'unité nationale reconstituée : tout le monde contre le réchauffement de la planète ; tout le monde pour le développement durable ; tout le monde fier de voir le monde entier présent à Paris, et la France retrouver son rang de première puissance mondiale – au moins dans le domaine de l'environnement. La pensée unique sera écologique ou ne sera pas. L'écologie efface le discrédit de la classe politique, elle confirme sa victoire sur l'économie qui détruit la planète. Cet été, j'ai lu et analysé avec rigueur et sincérité l'Encyclique Laudato Si dont je vous avais déjà entretenu sommairement ; je pense publier un ouvrage sur le sujet. Mais je suis persuadé que le Pape François ne sera entendu que pour la sévère (et souvent injuste) critique de la société marchande, et l'on en oubliera volontiers son message essentiel : seule une conversion à la morale, à l'honnêteté, à la vie, à la spiritualité peut guider l'homme dans sa mission de gérer « la maison commune ».

J'en viens ainsi à la conclusion de ce tour d'horizon sur l'automne 2015 : il faut changer de registre, et revenir aux fondamentaux d'une société de libertés. Les fondamentaux politiques, avec un pouvoir politique limité, un état de droit sans faille ; les fondamentaux économiques, avec le libre échange et la libre entreprise ; les fondamentaux éthiques, avec le retour à la confiance, au respect des autres, à la « civilisation de l'amour ». Ce programme devrait être diffusé, il devrait enflammer les jeunes en recherche de repères, il devrait réveiller ceux qui ont sombré dans la résignation ou la renonciation. Il devrait nous libérer des ennemis de l'humanité. Sachons nous-mêmes mobiliser les hommes de foi, d'espérance et de charité.

« Les fondamentaux d'une société de liberté »

Jacques Garello

Quand la Chine se libèrera

La Chine s'est réveillée, mais elle ne s'est pas libérée. La conjoncture boursière mondiale a été rudement secouée par l'effondrement des bourses chinoises, provoquant panique et repli dans les bourses du monde entier. Aujourd'hui, la finance mondiale reprend son souffle mais les cours à Paris ont chuté de 8,5% à ce jour.

Mais l'évènement a fait naître plusieurs interrogations. S'agit-il d'un simple accident lié à la « guerre des monnaies » ? La croissance chinoise est-elle épuisée ? Allons plus loin : le système hybride chinois est-il vacillant ?

Accident monétaire ?

Le 11 août, la Banque Centrale du Peuple de Chine (BPOC) a décrété unilatéralement une nouvelle méthode de cotation du yuan. Elle détermine désormais chaque jour un taux de change pivot par rapport au dollar, taux autour duquel la cote du yuan peut fluctuer dans une zone de 2%. De fait, le taux pivot a été diminué à plusieurs reprises dans les jours suivants, ce qui revient à une dévaluation de 4 % aujourd'hui ; les Chinois pourraient aller jusqu'à une dévaluation de 10 %. Les marchés ne savent donc rien de la vraie valeur du

Une politique de relance ?

En réalité, les places boursières mondiales ne s'inquiètent pas tant des manipulations du yuan que du ralentissement de la croissance chinoise, devenu évident après les faillites en chaînes d'entreprises et de banques en Chine. Ces échecs ont provoqué en juin dernier un effondrement des cours des actions d'entreprises

Ce qui compte n'est pas la bourse

La Chine est la deuxième puissance économique mondiale, le deuxième exportateur du monde. C'est le principal partenaire de 75 nations et le premier importateur de produits manufacturés. Au cours des sept dernières années, sa croissance a représenté un tiers de la croissance mondiale. Mais sa croissance, de 10 % et plus pendant dix ans, est tombée à 5 % et on prévoit un autre ralentissement. Comme la Russie, qui a profité de ses ventes de pétrole et de matières premières, la Chine a fait illusion. Maintenant nous voici en plein effondrement boursier dans toutes les places étroitement liées à l'économie chinoise.

yuan, et ceux qui commercent avec la Chine non plus. Ils ont donc manifesté leur trouble, car l'incertitude porte sur les relations avec la deuxième puissance économique mondiale – ce n'est pas rien.

Cette opération s'inscrirait donc dans la logique de la « guerre des monnaies » ouverte par les gestionnaires de l'euro, aussi bien que par les Russes. Une guerre dont le dollar est provisoirement sorti vainqueur, alors même que le billet vert ressemble de plus en plus à de la fausse monnaie. Mais pour

chinoises cotées aux bourses de Shanghai et de Shenzhen. Croyant bien faire, le gouvernement chinois a alors injecté l'équivalent de 144 milliards de dollars pour permettre aux actionnaires d'acheter ces actions et de faire remonter les cours. En Août, ils autorisent les fonds de pension à investir dans des portefeuilles

La première conclusion est que la bourse et la finance ne sont pas toute l'économie. Ce n'est pas parce que la Chine a abandonné la planification pour le marché financier qu'elle est devenue capitaliste. Ce qui compte, c'est le stimulant profond de la croissance, à savoir les principes de l'économie libre et, en particulier, la propriété privée. Or, le modèle hybride chinois ne reconnaît l'entreprise que dans la mesure où elle est possédée ou contrôlée par l'Etat. La privatisation n'a jamais été réalisée, parce que les dirigeants communistes craignent les désordres sociaux et la perte de leur pouvoir.

quoi dévaluer si vite ? Certains pensent que les autorités chinoises veulent rendre leur monnaie « crédible » pour qu'elle soit intégrée par le Fonds Monétaire International dans le « panier » de devises admises comme monnaies de référence (aux côtés du dollar, de l'euro, de la livre, du yen), donc s'imposant dans les paiements mondiaux et figurant dans ces contre-parties des DTS (droits de tirage spéciaux émis par le FMI). Il en irait de la gloire de la Chine et de son statut de superpuissance économique.

d'action. Bref, le choc boursier est surtout provoqué par la perte de confiance des opérateurs du monde entier dans l'économie chinoise. Le ralentissement de la croissance se traduit dans la diminution des exportations et la hausse des importations. De dominante, la Chine ne deviendrait-elle pas dominée ?

Il y a eu de nombreux accidents boursiers dans les pays libres, souvent très violents. Mais ils se sont rapidement effacés en quelques semaines. Dans les crises les plus graves, la solidité des structures a permis de reprendre le chemin de la croissance, en dépit des maladresses des autorités politiques. Aujourd'hui, parce qu'elle n'a pas connu les vraies réformes structurelles, la Chine s'est discréditée aux yeux de nombreux opérateurs financiers. Le système hybride n'inspire plus confiance. La Chine attend sa libération. Comme la France... ●

Les tarifs ne sont pas des prix

Le porc pas assez cher, le pétrole trop bon marché : mécompte des tarifs

La « crise du porc » devrait être étudiée par tous les élèves de tous les collèges et lycées de France, peut-être même dès la maternelle si Madame Vallaud Belkacem s'avise que les petits Français n'ont aucune connaissance économique.

Les enfants ne savent pas :

- que des prix qui baissent sont à l'avantage des consommateurs et que payer moins cher est une bonne affaire ;
- que les prix montent quand il y a pénurie, et baissent quand il y a abondance : c'est ce que l'on appelle la « loi de l'offre et de la demande », une loi jamais votée par aucun Parlement, mais que nul ne peut enfreindre ;
- que les tarifs ne sont pas des prix, mais des valeurs fixées arbitrairement par les administrations ;
- que les administrations sont soumises à la pression permanente des hommes politiques, eux-mêmes sous la pression de producteurs ;
- que la pression diminue quand elle s'exerce dans des espaces plus vastes.

Le drame c'est que les enfants ignorent tout cela, mais leurs parents aussi.

Pourtant, deux évènements récents devraient permettre d'apprendre la leçon.

Le « prix du porc » en France n'existe pas, il n'y a qu'un tarif. La valeur du cochon est évidemment très grande « Dans le cochon tout est bon » disait Alphonse Allais, comme l'a fort à propos rappelé Le Figaro. Mais encore ? 1,40 ? 1,25 ? 0,80 ? A l'occasion on a appris que les écarts pouvaient aller du simple au double voire au triple : au Danemark, il n'y a aucune intervention sur le marché du porc, et la loi de l'offre et de la demande a établi parfois le prix à 0,50 le kilo. Le tarif en vigueur en France est déterminé par la pression des éleveurs et autres acteurs de la filière porcine : c'est leur revenu qui est pris en compte, et non celui des acheteurs. On fait croire que c'est le prix de revient qui doit déterminer la valeur d'un produit, alors que c'est tout l'inverse : le prix de vente détermine le prix de revient, tant que le prix de revient peut être diminué par la productivité, par l'innovation technique, commerciale, financière, par la formation. Si le prix de vente ne laisse aucune rentabilité, le producteur ne produit plus, puisque le consommateur n'a pas voulu mettre le « juste prix ». Des produits ou des achats de substitution apparaîtront. Le prix de revient de Concorde était hors de prix !

La baisse mondiale du prix du baril de pétrole a été la bonne affaire de ces dernières semaines, pour les ménages comme pour les industriels. C'est que le marché des produits pétroliers est enfin devenu un vrai marché, sur lequel de vrais prix s'établissent chaque jour. L'offre mondiale a fait un bond prodigieux avec la découverte des gaz de schiste. Les Américains sont maintenant exportateurs de pétrole, ce qui ne s'était jamais vu depuis trois quarts de siècle. Les prévisions pessimistes des écologistes sur l'épuisement des ressources non renouvelables sont une fois de plus démenties, car la créativité humaine relève la plupart des défis. Reste aux écologistes à pénaliser ou interdire la créativité. En tous cas, quel contraste avec la période où le « marché » du pétrole était entre les seules mains de l'OPEP, cartel mondial des exportateurs de pétrole, organisé par des Etats principalement animés par des considérations politiques, essentiellement la lutte contre Israël et la pression sur les Occidentaux qui le soutenaient. Le tarif de l'OPEP c'est fini, la concurrence peut faire son œuvre. Quand les prix sont de retour, les producteurs doivent se plier aux exigences des consommateurs, car l'économie est au service de la communauté entière (commune destination des biens) et pas au seul profit des producteurs. En concurrence, les profits n'existent que lorsque le service du client est satisfait.

Est-ce difficile à comprendre pour des adultes ? Pourquoi ne pas l'apprendre aux enfants ? •

Le défi de l'immigration peut-il être relevé ?

Quelques préalables à toute solution durable

1° La liberté de se déplacer est un droit pour tout être humain ;
2° Le droit de s'installer est de droit privé, il est lié au droit de propriété ;
3° L'immigration naturelle est justifiée par la perspective d'une activité réelle, et l'immigration artificielle naît de la recherche de droits sociaux ou politiques (citoyenneté) ;
4° Pour les immigrés sans ressource durable, l'engagement d'exercer une activité réelle est concrétisé par le paiement d'un droit d'installation ;
5° Un tel paiement peut être financé par des cautions personnelles ou des crédits bancaires, voire par un crédit public (pourquoi la BIP n'investirait-elle pas en capital humain ?) ;
6° Le non paiement, ou le non remboursement des crédits, implique la fin de l'installation, et n'entraîne ni perception d'allocations ni autorisation de séjour temporaire ;
7° L'immigré, comme le résident, le touriste ou le travailleur temporaire ou frontalier, se soumet aux règles de droit en vigueur dans le pays d'installation ;
8° Le droit d'asile est différent du droit d'immigration. Il est lié aux

conditions de l'émigration et relève du droit public international et/ou de l'aide humanitaire.

On peut ne pas être d'accord avec ces huit propositions. Mais aucun débat sérieux sur l'immigration ne peut les éluder, aucune solution durable ne peut les ignorer.

Ces propositions sont inspirées par la liberté et la dignité des êtres humains, mais aussi par la théorie économique des institutions. On peut se référer en particulier à la « théorie des clubs » de James Buchanan : l'entrée sur un territoire étranger est comparable à l'adhésion à un club sportif : l'entrée est payante, les objectifs et règlements du club sont acceptés par le nouveau membre, le membre du club est expulsé s'il ne les respecte pas.

Il y a toutefois une difficulté à cette comparaison : les règles du club ont été arrêtées par les membres fondateurs. Or, les nouveaux membres peuvent progressivement chercher à les modifier parce qu'elles ne leur conviennent pas. Le club peut éclater par rupture du contrat social. Voilà pourquoi le droit de vote des mem-

bres doit toujours être limité.

L'expérience montre que l'assimilation ne se fait qu'avec un strict respect des droits de propriété. Dans une société où le revenu ne provient que de la rémunération d'une activité réelle, quand personne ne peut espérer vivre aux dépens des autres, quand le respect mutuel et la coopération nés de l'échange marchand sont la base de la vie économique et sociale, l'immigration ne rompt pas l'harmonie du club.

Aujourd'hui le problème de l'immigration est abordé en termes purement quantitatifs. La solution des quotas n'en est pas une, parce qu'elle n'autorise aucune sélection, encourageant même une sélection inverse : les trafiquants réussissent mieux. D'autre part, les arrière-pensées politiques habitent tous ceux qui veulent changer la société et fabriquer des masses de nouveaux citoyens.

Enfin, il n'est de solution pour nous qu'au niveau de l'Union Européenne, espace de libre circulation – et c'est tant mieux. La barre du défi est fixée assez haut !

Faut-il mieux payer les enseignants ?

Le traitement des fonctionnaires est-il lié à la qualité de leurs prestations ?

François Fillon et Alain Juppé ont publié les premiers éléments de leurs programmes. On peut les en remercier : enfin des convictions et des mesures concrètes. Un point commun : ils veulent tous deux revaloriser la mission d'enseigner. Mais est-ce en relevant leurs traitements ? D'ailleurs qu'est-ce que la rémunération d'un fonctionnaire ? Son traitement net, brut, avec ou sans prime ? Avec ou sans revenus en nature (appartements ou voitures de fonction) ? En tenant compte du nombre de semaines de congé ? En chiffrant la valeur de la sécurité de l'emploi, et des autres avantages propres à la fonction publique ? En oubliant les bénéfices d'un régime de retraites bien plus avantageux que celui du secteur privé ?

Les enseignants ne peuvent passer pour des prolétaires.

En fait, la seule valeur des maîtres serait celle qu'établirait un libre marché de l'enseignement. Or la France (comme la plupart des pays) a fait le choix d'un service public, de plus centralisé et syndicalisé, qui échappe à toute concurrence. Les maîtres sont payés d'après une grille administrative privilégiant le diplôme et l'ancienneté. Certains sont stimulés à améliorer leurs performances par l'amour de leur métier et le soutien des familles – éléments devenus rares. Ils sont plutôt portés à oublier leur mission, à cultiver l'absentéisme et le militantisme, compte tenu des conditions dans lesquelles ils opèrent.

Privés de la moindre autonomie, même pédagogique, de la moindre

considération de leurs autorités et de leurs clients, élèves ou parents, ils font le plus souvent le choix de l'indifférence, de la rancœur et de la grève.

La seule grande réforme dont notre système scolaire a besoin est la concurrence entre établissements scolaires, rendue encore plus responsable et plus efficace par la privatisation et le libre choix des familles. Alors les bonnes écoles attireront les meilleurs maîtres et les meilleurs élèves. Et, quelques années plus tard, toutes les écoles seront bonnes et tous les maîtres seront compétents et motivés. Et, comme en Suède, au Canada et dans plusieurs Etats américains, les maîtres auront un statut social envié et des salaires élevés.

Libérer le marché du travail

Dès cette rentrée, la Nouvelle Lettre proposera une série d'articles annonciateurs du Programme Libéral qui sera publié le plus tôt possible, pour guider notre classe politique dans la conception d'un programme – si tant est que ce travail l'intéresse.

L'actualité nous amène à commencer par la réforme du marché du travail, puisque la polémique s'est ouverte ces derniers jours au sein de la majorité, après les discours d'Emmanuel Macron et Manuel Valls ainsi que la nomination d'un nouveau ministre du travail.

« Brûler le Code du Travail »

L'expression du Professeur Teyssier exprime bien le discrédit qui frappe une réglementation qui comprend 3492 pages et 10.000 articles, dont 10 % sont modifiés chaque année. L'Allemagne n'a pas de Code du Travail, pas davantage que les Etats-Unis.

La réglementation doit disparaître au bénéfice du contrat de travail. Le contrat de travail doit être conforme aux principes du droit privé et être exécuté sous le contrôle d'une juridiction de droit commun (les prud'hommes, juridictions d'exception, doivent disparaître).

Un contrat résulte du libre consentement des parties signataires. Les signataires peuvent être individuels : un employeur et un employé.

Ils peuvent être collectifs, entre organismes représentant les employeurs et les salariés. Dans ces conditions :

1° un contrat collectif peut intervenir à plusieurs niveaux : natio-

nal, branche, entreprise. La subsidiarité veut que les contrats collectifs nationaux ne sauraient être qu'exceptionnels, le niveau optimal étant celui de l'entreprise. De toutes façons, l'application d'un accord collectif n'est pas obligatoire, **un contrat individuel peut toujours y déroger.**

2° la représentation des parties ne doit faire l'objet d'aucun monopole, la création et l'adhésion syndicales doivent être libres. Les organismes représentatifs, du personnel comme des employeurs, n'ont pour ressources que les cotisations de leurs adhérents.

Cette réforme semble utopique ou extrémiste. Pourtant de telles dispositions existent dans un grand nombre de pays. Doit-on considérer comme réaliste la situation française actuelle ? Les pseudo « contrats de travail » sont négociés par des permanents des organisations professionnelles ou syndicales. Les syndicats bénéficient d'un monopole de repré-

sentation et, au niveau national, seules cinq centrales peuvent négocier. La représentativité des syndicats est nulle : moins de 5 % dans le secteur privé, moins de 12 % dans le secteur public. Les cotisations des syndiqués ne sont qu'une ressource d'appoint, le financement provenant des possibilités offertes par le Code aux représentants syndicaux, mais surtout des subventions occultes. Les PME sont sous-représentées au sein des organisations patronales, de sorte que les contrats collectifs sont surtout débattus en fonction des intérêts des grandes sociétés, elles-mêmes étroitement liées à l'Etat. Les « seuils sociaux » qui déterminent la forme et les pouvoirs de la représentation syndicale jouent aujourd'hui contre la création d'emplois et le développement des PME. Revenir au libre contrat, c'est reconnaître le libre choix des parties et tenir compte de l'extrême diversité des situations des entreprises et du personnel.

Liberté d'embauche et de licenciement

Le contenu du contrat de travail est librement établi par les signataires. La durée du contrat, les conditions de travail, les horaires, les taux, rémunérations et primes, sont prévus et révisés suivant les procédures prévues entre les parties. Il n'existe donc plus de durée

légal du travail, ni de salaire minimum ou plafond. D'autres modes de rémunération que le salaire peuvent exister : participation, primes, intéressement, stock options. Une personne peut travailler à la vacation et avoir plusieurs employeurs.

La réglementation du licenciement, sa longueur, son coût, demeurent une des raisons majeures de l'hésitation ou du refus d'embaucher.

Aujourd'hui la mode est au « contrat unique », c'est une des idées fortes de l'opposition.

L'ambiguïté est totale. Ou bien il s'agit de supprimer, purement et simplement les CDD. Les employeurs sont-ils tentés de se lier à un salarié pour une durée indéterminée ? Ou bien il s'agit de négocier par consentement mutuel la rupture d'un contrat à durée indéterminée, mais comment cet accord peut-il être scellé

L'incitation à l'emploi

Les indemnités de chômage doivent être considérées comme une aide sociale transitoire et non comme un revenu de substitution. Leur combinaison avec d'autres indemnités (logement, famille) prolonge une recherche d'emploi anémique et diminue le goût d'une réinsertion. Le montant et la durée de l'indemnisation doivent s'accompagner soit de l'exécution de travaux d'intérêt général, soit d'une formation née d'un contrat (et non payée par les contribuables). Les agences de recherche d'emplois doivent être

Le salaire complet

Le salarié reçoit une feuille de paie qui indique en premier lieu quelle est la valeur marchande du travail qu'il a fourni au cours du mois écoulé. Cette valeur marchande est celle que la clientèle a accepté de payer pour se procurer le bien ou service sur lequel le salarié a travaillé, c'est la valeur ajoutée par le travail, en parallèle avec la valeur ajoutée par le capital investi (intérêts) et par l'entreprise (profit).

Est indiqué ensuite le montant du salaire qui sera versé en fin de compte, c'est-à-dire après déduction des sommes versées à l'URSSAF ou au Trésor : impôts sur les salaires, « charges sociales » (parts salariales et patronales confondues, puisqu'il s'agit en tout cas de sommes prélevées sur le salaire complet).

et qui intervient en cas de désaccord ?

Le salaire minimum est une machine à broyer l'emploi, notamment des jeunes et des personnes les moins qualifiées. Les propositions de SMIC jeunes ou de SMIC vital sont des demies mesures.

Dans nombre de pays, les modes

privées et concurrentes. Un refus de plusieurs propositions d'emplois entraîne réduction des indemnités jusqu'au minimum vital.

La mode est aussi à la « flexisécurité » suivant le modèle danois. Mais dans la version française, on a forcé sur la sécurité plutôt que sur la flexibilité. Les indemnités sont considérées comme un salaire d'attente, la longueur du chômage et le nombre de chômeurs de longue durée s'accroissent sans cesse. Pour satisfaire au « traitement social du chô-

Après les retenues pour la santé, les retraites, la famille, etc. apparaît le salaire net, égal en moyenne à la moitié du salaire complet. Un salaire net de 2.000 euros signifie que le salarié a gagné 4.000 euros, mais qu'on ne lui reverse que la moitié.

Le salaire complet a donc déjà une valeur informative. Mais on peut aller plus loin et verser au salarié la totalité de ce qui lui est dû, à charge pour lui de payer ses assurances pour la santé, la retraite, la famille, etc. Plusieurs modalités sont ici possibles : liberté totale de choisir un ou plusieurs assureurs, création d'un compte individuel d'épargne retraite ou santé auprès d'un assureur ou d'un fonds de pension.

de travail sont en train d'évoluer : aux Pays-Bas une personne sur deux est employée en libre vacation et travaille à domicile. Le salaire apparaîtra bientôt comme une forme vétuste de rémunération, les gens veulent s'affranchir de liens trop durables et trop étroits. Le numérique accentue cette tendance.

mage » les chômeurs sont déguisés en personnes en formation, les formations s'accumulent aussi longtemps que les perspectives d'insertion s'éloignent. Les travaux d'intérêt général ont au moins pour mérite d'entretenir une activité qui empêche le chômeur de sombrer dans l'impuissance et le désespoir. Le travail des agences d'emplois privées se révèle très efficace, en revanche il faut dissoudre les organismes publics aussi inefficaces que coûteux.

Le salaire complet a pour effet de mettre fin à la tromperie de la protection « sociale » : le salarié réalise enfin ce que lui coûtent ses diverses couvertures. Dans un deuxième temps, il pourra songer à se libérer de cet « assujettissement » à la Sécurité Sociale et demander la liberté de s'assurer. C'est évidemment LA réforme économique et sociale majeure, clé de toute libération.

Inventé et appliqué par Axel Arnoux, vice-président de l'ALEPS, président du groupe d'instruments de mesures électriques Chauvin Arnoux, le salaire complet a été plébiscité par le personnel, mais naturellement la libération de la protection sociale n'est pas pour demain en France.

Lu pour vous : articles, revues, sites

FRANÇOIS FILLON 2017
Osons dire, Osons faire !



www.force-republicaine.fr

Divine surprise : aurions-nous un candidat libéral aux prochaines élections présidentielles ? François Fillon a pour premier mérite de proposer un programme et d'avoir des convictions : le débat d'idées plutôt que le combat des chefs : **il n'y a pas d'homme providentiel, il faut un projet de société et un programme de réformes à la hauteur des défis.**

Son deuxième mérite est de dire toute la vérité sur les blocages de la société française, sur **les murailles du politiquement correct. Il faudra bousculer les idéologies conservatrices, les corps intermédiaires, les avantages acquis, les intérêts particuliers, les technocrates, la défense obsessionnelle des corporations.** Il ne choisit pas la voie de la démagogie ni du populisme, **il ne sert à rien de blâmer la mondialisation ou l'Europe.**

Enfin et surtout, les principes qui inspirent son programme dans le domaine économique sont ceux d'un libéralisme de bon aloi. **Libérons l'économie de ses fers et donnons de l'oxygène aux acteurs économiques, car ce n'est pas l'Etat qui fait l'économie ; c'est vous. En pariant sur la responsabilité individuelle, libérons la société tout entière.** Au cœur du programme se trouve le principe de subsidiarité. **La sphère publique doit se concentrer sur les missions que le secteur privé ne peut assumer. Il faut « reconcentrer » les moyens publics sur les grandes politiques régaliennes (sécurité, justice, défense, immigration, solidarité).** Pour un homme venu du gaullisme de gauche et disciple de François Seguin, cette conversion est spectaculaire.

Venons en maintenant aux mesures phares. Ici on mesure le progrès réalisé, mais aussi les progrès qui restent à faire. Le progrès réalisé : un ensemble de dispositions de fond que les libéraux ne cessent de recommander en vain depuis des années. Dans le domaine des finances publiques, la règle d'or de l'équilibre budgétaire, que l'on devra atteindre en 2022, est la réduction de la dette publique. Les prélèvements ne peuvent être votés que dans le cadre de la loi de finances de l'Etat ou de la Sécurité Sociale. Créer des charges nouvelles par décret sera interdit et la stabilité de la loi fiscale doit être garantie sur 5 ans. L'ISF sera supprimé, le taux d'impôt sur les sociétés sera diminué. Dans le domaine du marché du travail, le Code du Travail passera de 3.400 à 180 pages, les réformes consistent à miser sur des accords d'entreprises, incluant notamment la durée du travail. La durée légale doit donc disparaître, sous réserve du plafond européen de 48 heures par semaine. Dans le domaine de l'organisation administrative, le statut de la fonction publique sera expurgé des avantages dont jouissent les fonctionnaires par rapport aux salariés du privé (temps de travail, jour de carence), le millefeuille territorial disparaîtra et seuls deux niveaux de compétences locales subsisteront : autour de la commune, autour de la région. La réglementation et la normalisation devront diminuer, l'encadrement des loyers disparaîtra.

La méthode de gouvernement préconisée par François Fillon est également novatrice : d'une part, une mise en œuvre immédiate des réformes (« **le TGV des réformes structurelles** ») grâce au travail préparatoire d'un « shadow cabinet » ; d'autre part, un recours au referendum sur les grandes mesures : règles budgétaires et fiscales, immigration, organisation territoriale, et « passage du principe de précaution au principe de responsabilité ».

Il reste cependant bien des points sur lesquels François Fillon doit affûter son programme. Puisqu'il prend ses distances par rapport au politiquement correct, puisqu'il veut visiblement mettre fin à la tyrannie du statu quo, pourquoi ne pas aller jusqu'au bout et se libérer de quelques idées qui nous encombrant depuis des années ? L'équilibre budgétaire s'obtient par la baisse des impôts. L'effet Laffer est puissant parce qu'il est libérateur d'énergie et de responsabilité. Il y a encore beaucoup de détails qui décèlent un attachement à la progressivité et à la redistribution fiscales. La principale mesure concernant les retraites et le recul de l'âge de la retraite à 65 ans, complétée il est vrai par une allusion à « un étage de capitalisation » en secours du système par répartition. Le contrat de travail unique est également un contresens. Enfin, concernant l'Europe, si les libéraux ont voté comme François Fillon contre le traité de Maastricht et souhaitent **un retour au pragmatisme des origines - l'Europe du marché commun et des grandes libertés associées** - ils ne sont pas d'accord pour un gouvernement économique de l'Union veillant à la gestion de l'euro, ni davantage pour une harmonisation fiscale par décret.

François Fillon annonce d'autres éléments de son programme dans des écrits nouveaux qui confirmeront peut-être cette première impression : le candidat est dans la bonne voie. Peut-être va-t-il donner à réfléchir aux tenants de l'étatisme français séculaire et du dirigisme économique. Les fenêtres de l'Élysée vont-elles s'ouvrir à l'air de la liberté ?

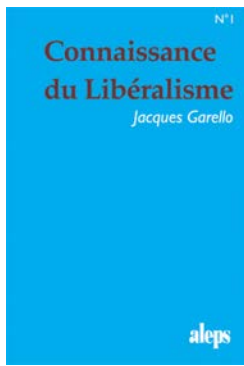
Jacques Garello

A nos amis lecteurs

Avec mes remerciements pour tous ceux dont la fidélité et la générosité ont permis une reprise de notre publication, je rappelle l'urgence d'un soutien financier pour tenir le plus longtemps possible.

Comme annoncé en juin, à partir de ce numéro les réabonnements seront sur la base de 60 euros pour une année de 40 numéros, et les dons à l'ALEPS sont déductibles sur demande. J'ai annoncé des innovations pour cette rentrée. Elles seront décalées de quelques numéros, mais je suis sûr que vous les apprécierez. J'ai besoin de votre confiance.

Jacques Garello



Connaissance du libéralisme

pour ceux qui s'inquiètent pour la moralité du marché ou le matérialisme du capitalisme

Si le libéralisme n'est pas assez attractif dans notre pays, c'est qu'il n'est pas connu. Pas enseigné, pas traité, le libéralisme est caricaturé.

Ce livret rétablit la vérité : non le libéralisme n'est pas la loi du plus fort, non la propriété n'est pas le vol, non l'intérêt personnel n'est pas l'égoïsme, non l'inégalité n'est pas l'injustice, etc. Au contraire le libéralisme a une dimension éthique : c'est une doctrine de la dignité de la personne humaine et de l'harmonie sociale.

36 pages, 5 €

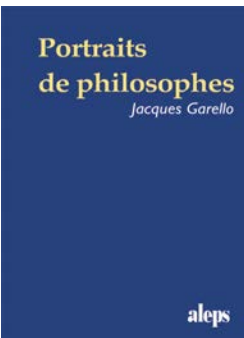


Se passer de l'Etat

à offrir à ceux qui craignent la disparition des écoles, des trains, de l'électricité, des théâtres, des musées et des stades

Pas de sérieuse diminution des dépenses publiques sans réduction du périmètre de l'Etat. Des privatisations généralisées ne nuisent pas à la santé, ni à l'éducation, ni aux communications, ni aux retraites de la population : c'est tout le contraire, comme le prouvent les réformes pratiquées en Allemagne, en Grande Bretagne, en Scandinavie, en Europe Centrale ou au Canada, il est facile, confortable et économique de se passer de l'Etat dans beaucoup de domaines.

36 pages, 5 €



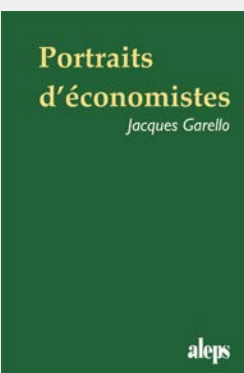
Portraits de philosophes

pour nous persuader que la dignité de l'être humain est au cœur d'une société de libertés

D'Aristote à René Girard, ils ont abordé les thèmes de l'éternel humain : la nature de l'homme, son destin, sa conscience, la liberté, le pouvoir, la religion, la vie, la vérité, etc.

Dans une société où le paraître l'emporte largement sur l'être, se rapprocher des philosophes nous aide à retrouver ce qui importe à long terme, ce qui est le fond de notre humanité et ce qui donne valeur à notre liberté.

64 pages, 30 portraits, 5 €



Portraits d'économistes

une aide précieuse pour protéger lycéens et étudiants contre la désinformation des manuels d'économie

Etes-vous adeptes et satisfaits de la pensée unique ? Ces portraits montrent l'extrême richesse de l'histoire de la pensée économique, d'Adam Smith à nos jours. Ils vous font découvrir les permanences (les problèmes économiques) et les oppositions (les doctrines économiques).

Dépenses publiques et impôts d'un côté, ou libre échange et libre entreprise de l'autre : ce débat actuel s'est noué avec Say et Malthus, se poursuivant entre Bastiat et Marx, puis au 20ème siècle par Keynes et Hayek – par exemple.

48 pages, 22 portraits, 5 €

BULLETIN DE COMMANDE

- | | | | | |
|--|----|---|----|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Connaissance du libéralisme | 5€ | <input type="checkbox"/> Portraits de philosophes | 5€ | Frais de port : 1 ouvrage 2€ |
| <input type="checkbox"/> Se passer de l'Etat | 5€ | <input type="checkbox"/> Portraits d'économistes | 5€ | A partir de 2 ouvrages 6€ |

NOMPrénom

Adresse

E-mail

Merci de libeller vos chèques à l'ordre de l'ALEPS et nous les faire parvenir à
ALEPS, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4